MODALITES D'EVALUATIONS



A- EVALUATION CONTINUE

Evaluation continue Théorique

Grâce à votre application de Code en ligne, évaluez-vous quand vous le voulez et suivez votre progression détaillée de près et régulièrement. Si vous avez souscrit au Code en Salle, vous bénéficiez d'une évaluation continue à chaque passage.

Evaluation continue pratique

L'évaluation se fait tout au long de votre formation à travers différents outils. A chaque fin de cours :

- Vous bénéficiez d'un bilan de votre moniteur
- Vous pratiquez une auto-évaluation sur votre livret d'apprentissage via votre espace personnel

Pendant votre parcours de formation :

- A votre demande, vous bénéficiez d'un examen blanc pour situer votre niveau par rapport aux exigences de l'examen du permis de conduire.
- Vos 2 RDV pédagogiques avec l'auto-école, le premier à 1500km ou 4 à 6 mois et le deuxième à 3000 km ou un an, vous permettent entre autres de mesurer votre progression et votre niveau de compétences en conduite.

B- EVALUATION FINALE - EXAMEN

Evaluation finale Théorique - E.T.G

L'Examen Théorique Général (E.T.G), couramment appelé « Code » se déroule selon les modalités suivantes :

- ✓ Dans un centre agréé sur tablette individuelle.
- ✓ L'auto-école réserve votre place d'examen et le centre agrée vous adresse votre convocation par mail.
- ✓ Avant de commencer l'épreuve, vous devez présenter votre convocation et une pièce d'identité valide.
- ✓ Vous devez répondre à 40 questions à choix multiples.
- ✓ Pour réussir le code, vous devez avoir 35 réponses justes ou plus.

Evaluation finale Pratique – Examen du permis de conduire

- ✓ Se déroule à partir du centre d'examen auquel vous êtes convoqués
- ✓ L'auto-école réserve votre place d'examen et la plateforme RDVPERMIS vous adresse votre convocation par mail.
- ✓ Vous serez évalué par un inspecteur du permis de conduire qui sera assis côté passager. Votre moniteur sera installé à l'arrière.
- ✓ Vous réaliserez un parcours aux situations de conduite variées
- ✓ Avant de commencer l'épreuve, vous devez présenter votre pièce d'identité valide, votre Attestation de fin de formation initiale (AFFI) et votre relevé de km parcourus à l'inspecteur.
- ✓ Votre CEPC (Certificat d'Examen du Permis de Conduire) sera disponible sur votre espace RDVPERMIS le lendemain de votre passage de l'épreuve.

CONTACT

Responsable de formation: Magali ISSANY 06 92 79 12 05

contact@uvc.re

